



**STRATÉGIE NATIONALE POUR L'INTÉGRATION  
DES PERSONNES HANDICAPÉES**

---

# **Cadre d'évaluation**

---

**AVRIL 1992**

---

**DIVISION DE L'ÉVALUATION DES PROGRAMMES**



**STRATÉGIE NATIONALE  
POUR L'INTÉGRATION  
DES PERSONNES HANDICAPÉES**

**CADRE D'ÉVALUATION POUR LA PARTICIPATION  
DU PORTEFEUILLE DES COMMUNICATIONS ET DE LA CULTURE**

TABLE DES MATIÈRES

I	INTRODUCTION .....	1
A.	Contexte .....	1
B.	Structure du rapport .....	2
II	PROFIL DE LA PARTICIPATION DU PORTEFEUILLE DES COMMUNICATIONS ET DE LA CULTURE À LA MISE EN OEUVRE DE LA STRATÉGIE NATIONALE .....	3
A.	But et stratégie d'ensemble .....	3
B.	Identification de la clientèle .....	3
C.	Description des activités/projets thématiques .....	5
D.	Ressources et mécanismes du processus .....	6
III	QUESTIONS D'ÉVALUATION, INDICATEURS DE RENDEMENT, SOURCES DES DONNÉES et MÉTHODES DE COLLECTE .....	8
IV	PLAN, COÛT ET CALENDRIER DE COLLECTE DES DONNÉES .....	10
ANNEXES, APPENDICES ET TABLEAUX		
ANNEXE A	Description de la participation du MDC à la mise en oeuvre des projets intergouvernementaux .....	12
ANNEXE B	Partenaires du MDC et personnes handicapées .....	13
APPENDICE I	Profil sommaire de la stratégie nationale du gouvernement ...	14
TABLEAUX 2 & 3	Questions, indicateurs et sources des données .....	17

## I INTRODUCTION

Le présent rapport décrit un cadre qui est destiné à aider les gestionnaires du **portefeuille des Communications et de la Culture**<sup>1</sup> lorsqu'ils devront décider de l'approche globale, des méthodes et du type de collecte de données à adopter pour la mise en oeuvre de la **Stratégie nationale pour l'intégration des personnes handicapées (SNIPH)**. Cette prise de décision est maintenant nécessaire pour faciliter l'enregistrement et l'évaluation ultérieure des activités qui se tiendront à cette occasion.

### A. CONTEXTE

Le 6 septembre 1991, le gouvernement fédéral annonçait le lancement d'une stratégie quinquennale (1991-1992 à 1995-1996) dotée d'un budget global de 157,8 millions de dollars : la **Stratégie nationale pour l'intégration des personnes handicapées (SNIPH)**. Le but principal de la stratégie est de supprimer les obstacles qui empêchent encore les Canadiens handicapés de participer pleinement à la vie politique et à la prospérité économique du pays.

Les objectifs de la SNIPH sont les suivants : **égalité d'accès** aux biens, aux services et aux installations dont les personnes handicapées ont besoin dans leur vie quotidienne, entre autres au chapitre des transports, du logement et des communications; **intégration à la vie économique** par une plus grande participation sur le marché du travail; **pleine participation** des personnes handicapées aux activités de leurs organisations et de leur collectivité. (L'Annexe I donne un profil sommaire de la SNIPH).

En réponse à une décision du Conseil du Trésor (CT), le Secrétariat d'État est chargé de coordonner une **évaluation** de la stratégie complète ainsi que des projets réalisés par dix ministères et deux organismes qui participent à sa mise en oeuvre. Le **portefeuille des Communications et de la Culture**, qui fait partie d'un ministère participant, a préparé le présent cadre d'évaluation qui porte sur ses initiatives, ses activités et ses projets.

---

<sup>1</sup> Le Portefeuille de la culture ne désigne qu'un élément culturel du MDC : la Bibliothèque nationale du Canada (BNC)

## B. STRUCTURE DU RAPPORT

Le chapitre **deux** donne un aperçu de la participation du portefeuille des Communications et de la Culture à la **Stratégie nationale (SN)**, c'est-à-dire les objectifs généraux, les activités thématiques avec leurs objectifs précis et les résultats escomptés, et l'affectation des ressources.

Le chapitre **trois** indique les questions d'évaluation; les indicateurs de rendement connexes; les sources possibles de données pour les indicateurs; et les méthodes de collecte des données. À la fin du document figure les tableaux 2 et 3 qui résume les problèmes et les questions, les indicateurs de rendement et les sources des données.

Le chapitre **quatre** décrit le plan, le coût et le calendrier de collecte des données au cours des cinq prochaines années. Ces données serviront à évaluer la participation du portefeuille à la mise en oeuvre de la SN.

## II PROFIL DE LA PARTICIPATION DU PORTEFEUILLE DES COMMUNICATIONS ET DE LA CULTURE À LA MISE EN OEUVRE DE LA STRATÉGIE NATIONALE

### A. BUT ET STRATÉGIE D'ENSEMBLE

Le but principal du portefeuille des Communications et de la Culture est de mettre sur pied des projets conjoints en parrainant la mise au point de dispositifs et de services de communication qui peuvent aider les personnes handicapées à surmonter les obstacles dans ce domaine, soit à leur domicile ou à leur travail, et de fournir des contributions pour l'installation, dans les bibliothèques, de matériel de pointe permettant aux personnes incapables de lire les imprimés ordinaires, de consulter les ouvrages des collections, et d'avoir accès aux bases de données informatisées.

Cependant, l'objectif à long terme du portefeuille est d'obtenir le plus de fonds possible, dans le cadre d'accords de partenariat, pour mettre sur pied une infrastructure qui saura répondre aux besoins permanents des personnes handicapées.

En outre, le Ministère participe à plusieurs projets intergouvernementaux qui ne sont pas visés cependant par le cadre d'évaluation. L'Annexe A décrit ces projets en indiquant la portée et le degré de notre participation globale à la mise en oeuvre de la SN.

### B. IDENTIFICATION DE LA CLIENTÈLE

Les clients/utilisateurs du portefeuille des Communications et de la Culture sont les personnes dont le handicap se rattache aux sens ou à la motricité. Il s'agit des catégories suivantes : **personnes incapables de lire les imprimés ordinaires; personnes à mobilité réduite; personnes handicapées de l'ouïe et de la parole.** Au Canada, la première catégorie compte plus de 500 000 personnes et la deuxième plus de 80 000. Les caractéristiques, les besoins et les exigences des personnes de ces catégories sont bien exposées dans les publications du recensement et d'autres publications du gouvernement.

Dans le cadre d'accords de partenariat/parrainage, les activités et les projets financés seront réalisés avec des sociétés ou des organisations qui élaborent et distribuent des dispositifs et des services spécialisés de communication; des centres de réadaptation qui mettent à l'essai un dispositif ou un service; et des organismes gouvernementaux qui offrent une aide aux personnes handicapées. Parmi les autres clients figurent les

bibliothèques qui reçoivent des contributions pour installer du matériel de pointe. L'Annexe B énumère les partenaires actuels et potentiels qui vont lancer de nouveaux projets conjoints et donne deux exemples de grands projets conjoints en cours.



## C. DESCRIPTION DES ACTIVITÉS THÉMATIQUES/PROJETS

### I Éléments de communication nouveaux ou améliorés

#### Objectifs

Parrainer des projets qui faciliteront la mise au point ou l'adaptation, la fabrication et la commercialisation de nouveaux dispositifs, produits, systèmes ou services destinés à améliorer la communication pour un grand nombre de personnes handicapées.

Encourager les sociétés qui fabriquent des produits pour les personnes handicapées à respecter une série de normes qui garantiront la compatibilité des diverses pièces d'équipement nécessaires à l'automatisation du domicile et du lieu de travail.

Faire en sorte que les dispositifs, produits et services de communication nouveaux et la série de normes soient largement divulgués et diffusés<sup>2</sup> à toutes les personnes handicapées.

#### Résultats escomptés

Offrir sur le marché, à la fin de la SN quinquennale, plusieurs dispositifs, produits et services nouveaux de communication qui sont utiles, accessibles et abordables pour les personnes handicapées;

Faire connaître et utiliser davantage les dispositifs, produits et services de communication existants et nouveaux qui peuvent améliorer la qualité de vie des personnes handicapées, augmenter leur autonomie et les intégrer à la population active.

Faire respecter plus rigoureusement et adopter plus largement les normes qui sont élaborées pour l'automatisation du domicile et du lieu de travail.

---

<sup>2</sup> Dans tout le document, divulgation désigne la distribution de l'information par les promoteurs et diffusion la prise de connaissance de l'information par les utilisateurs/clients.

## II Publications sur supports de remplacement

### Objectifs

Stimuler, au moyen d'accords de partenariat, la publication d'ouvrages canadiens sur des supports de remplacement, afin que les personnes qui sont incapables de lire les imprimés ordinaires puissent avoir, en temps voulu, un accès équitable à l'information dont elles ont besoin.

### Résultats escomptés

Offrir sur le marché, à la fin de la SN quinquennale, plusieurs nouvelles publications canadiennes sur des supports de remplacement (Braille, cassette audio, gros caractères) qui permettent de répondre de façon équitable et en temps voulu aux besoins en information des personnes incapables de lire les imprimés ordinaires.

## III Accès à l'information bibliothécaire

### Objectifs

Promouvoir et encourager l'installation, dans les bibliothèques, d'un matériel de pointe qui permettra aux personnes incapables de lire les imprimés ordinaires de consulter les ouvrages des collections et d'avoir accès aux bases de données informatisées.

### Résultats escomptés

Faire installer dans plusieurs bibliothèques canadiennes du matériel de pointe comme les dispositifs d'embossage du braille, les lecteurs personnels, les synthétiseurs de voix électroniques et les dispositifs de grossissement des écrans d'ordinateur qui vont beaucoup améliorer l'accès des clients handicapés, sur le plan de la lecture, aux collections des bibliothèques et aux bases de données informatisées.

## **D. RESSOURCES ET MÉCANISMES DU PROCESSUS**

Le portefeuille des Communications et de la Culture va gérer un budget total de **8,1 millions de dollars** sur les cinq ans de la SN : **3,5 millions** constituant le budget de base qui concerne les activités permanentes et les salaires et **4,6 millions** qui représentent de nouveaux fonds pour la mise en oeuvre des initiatives et des projets nouveaux.

Le tableau 1 ci-après montre la répartition globale prévue des nouveaux fonds au sein du portefeuille des Communications et de la Culture. Cependant, la nature, le type et la portée des projets vont influencer sur cette répartition au fil des mois.

Un gestionnaire de projet principal à temps plein sera chargé de diriger les initiatives et les projets du portefeuille des Communications et de la Culture. Un comité interne multifonctionnel et interdisciplinaire, le **Comité consultatif sur les communications pour les personnes handicapées**, présidé par le chargé de projet, se réunira chaque mois pour préparer un plan de travail, établir des critères pour choisir les projets de partenariat/parrainage et recommander l'approbation des projets choisis.

Un gestionnaire principal de l'évaluation des programmes siège au Comité consultatif à titre d'expert de l'évaluation technique, et il prépare le cadre d'évaluation pour le portefeuille des Communications et de la Culture.

En ce qui concerne la BNC, les groupes d'utilisateurs seront invités à formuler des commentaires. Le Groupe consultatif de la Bibliothèque nationale sur les services nationaux de bibliothèque pour les personnes handicapées fera fonction de groupe consultatif auprès d'un gestionnaire responsable désigné de la BNC.

En outre, un Comité consultatif externe sur les communications pour les personnes handicapées se réunira deux fois par an afin de donner au Ministre des indications concernant la mise en oeuvre de la SN, compte tenu des travaux du Comité consultatif interne.

TABLEAU 1 : RÉPARTITION DES FONDS PRÉVUE

ANNÉES	MDC	BNC
1991-1992	-----	26 000 \$
1992-1993	655 000 \$	325 000 \$
1993-1994	770 000 \$	337 000 \$
1994-1995	955 000 \$	337 000 \$
1995-1996	870 000 \$	325 000 \$
TOTAL	3 250 000 \$	1 350 000 \$

### III QUESTIONS D'ÉVALUATION, INDICATEURS DE RENDEMENT, SOURCES DES DONNÉES et MÉTHODES DE COLLECTE

L'évaluation, par le **portefeuille des Communications et de la Culture**, de sa participation à la mise en oeuvre de la **SNIPH** sera axée sur les résultats obtenus par rapport aux objectifs généraux fixés, à savoir : de nouveaux projets conjoints concernant la conception, la fabrication, la commercialisation, la divulgation et la diffusion de dispositifs, produits et services de communication nouveaux ou améliorés; l'installation de matériel de pointe dans les bibliothèques et la production de publications sur supports de remplacement pour élargir l'accès des personnes handicapées à l'information. Par conséquent, deux éléments clés pour l'évaluation vont être le **succès** de la stratégie en matière d'établissement de dispositifs, produits et services de communication, et la **satisfaction des clients**. (Vu la nature des composantes de la SN qui s'appliquent au **portefeuille des Communications et de la Culture**, les questions de pertinence et de rapport coût-efficacité relèvent des deux éléments précités).

Par définition, le **succès** des projets conjoints concernant des dispositifs, produits et services de communication nouveaux ou améliorés se mesure à leur efficacité à atteindre les objectifs fixés.

La **satisfaction des clients** sera au coeur de la future étude d'évaluation. Il s'agit surtout d'établir un processus consultatif et itératif avec nos partenaires/organismes de parrainage, les représentants des groupes s'occupant de personnes handicapées et les utilisateurs/clients cibles, au cours des cinq années où la SN sera mise en oeuvre. Les questions portent sur les résultats/avantages pour les clients et leur opinion quant à la qualité des dispositifs, produits et services de communication nouveaux ou améliorés, du matériel de pointe installé dans les bibliothèques et des publications canadiennes produites sur supports de remplacement.

Les **tableaux 2 et 3** à la fin du document exposent les questions, les indicateurs de rendement et la source des données pour les deux éléments d'évaluation. Au chapitre du succès de la stratégie, il est encore trop tôt pour établir des objectifs «cibles» valables concernant les indicateurs de rendement. Cependant, le Comité consultatif interne sur les communications pour les handicapés examinera la question en temps voulu avec les organisations et les clients parrainés.

### MÉTHODES DE COLLECTE DES DONNÉES

1. Dossiers et documents du portefeuille des Communications et de la Culture.
2. Groupes de consultation (groupes qui déterminent les besoins et surveillent les résultats pour le compte des personnes handicapées).
3. Interviews en profondeur (échantillon composé de membres d'organisations parrainées et de groupes s'occupant de personnes handicapées).
4. Études de cas (dispositifs, produits et services de communication à grande et à moyenne échelle et essais).
5. Enquêtes axées sur l'utilisateur/le client (échantillon composé de clients des bibliothèques, d'éditeurs de publications sur supports de remplacement, et de personnes handicapées de toutes les régions du pays qui font face à des obstacles au niveau de l'accès à l'information).

#### IV PLAN, COÛT ET CALENDRIER DE COLLECTE DES DONNÉES

##### PLAN DE COLLECTE DES DONNÉES

Au nom du Comité consultatif interne sur les communications pour les personnes handicapées, le gestionnaire de projet principal sera chargé de tenir des dossiers sur les procès-verbaux et les discussions des comités, des groupes d'experts, de mettre à jour les rapports d'examen et les plans de travail annuels, et de recueillir les résultats d'évaluation, les présentations des partenaires et des organismes de parrainage, et les rapports d'évaluation des organisations parrainées.

Les partenaires internes du MDC seront chargés de tenir des dossiers et des relevés de données sur la conception, la mise à l'essai et les résultats/avantages des dispositifs, produits et services de communication nouveaux ou améliorés. Ils seront aussi responsables de la rédaction de rapports d'évaluation sur les projets parrainés.

Les partenaires externes du MDC seront chargés de tenir des dossiers et des relevés de données sur la conception, la mise à l'essai et les résultats/avantages des dispositifs, produits et services de communication nouveaux ou améliorés. Ils seront aussi responsables de la rédaction de rapports d'évaluation sur les projets parrainés.

Il est prévu que les données et analyses de coût-efficacité, seront, autant que possible, couvertes dans les rapports d'évaluation préparés par les partenaires, internes comme externes.

Le Comité consultatif interne sur les communications pour les personnes handicapées surveillera périodiquement les activités de collecte des données.

Les données relatives au succès des activités seront quantitatives pour la plupart. Elles se composeront d'un assortiment de données prélevées continuellement dans les dossiers et documents du Ministère et d'informations recueillies chaque mois ou de façon périodique auprès de nos partenaires et de représentants de groupes s'occupant de personnes handicapées.

Les données concernant la satisfaction des clients seront qualitatives en majorité. Elles proviendront de dossiers et de documents ministériels, d'interviews préliminaires en profondeur et de discussions de groupes de consultation avec les organisations parrainées, des représentants des groupes s'occupant de personnes handicapées et des consultations avec des personnes handicapées qui se produisent périodiquement dans le cadre d'un processus de consultation itérative.

## COÛT

Un montant maximal de 50 000 \$ est réservé pour l'évaluation au milieu et à la fin de la participation du portefeuille des Communications et de la Culture à la mise en oeuvre de la SNIPH au Ministère.

## CALENDRIER

Au début de l'automne 1993, nous évaluerons un dispositif ou service important de communication, ainsi qu'une série de dispositifs fabriqués et commercialisés, à l'aide d'interviews en profondeur et d'activités de groupes de consultation. Il s'agira de déterminer le succès de la stratégie et le degré de satisfaction des organismes parrains/bénéficiaires et des clients/utilisateurs. Nous pouvons envisager de réaliser une évaluation accélérée (d'une durée d'environ trois mois), afin de déterminer les problèmes et d'améliorer notre stratégie de mise en oeuvre pour les projets restants.

Au début de l'automne 1994, nous évaluerons, à l'aide des mêmes méthodes (entrevues en profondeur et groupes de consultation), une série de projets choisis réalisés ou en voie d'achèvement.

Au début de 1995, nous mènerons une enquête axée sur les clients/utilisateurs, en l'occurrence certaines personnes handicapées qui font face à des obstacles en matière d'accès à l'information.

**DESCRIPTION DE LA PARTICIPATION DU MDC À LA MISE EN OEUVRE DES PROJETS INTERGOUVERNEMENTAUX**

PROJET DE RÉVISION DE LA LÉGISLATION

- Il est prévu d'incorporer à la législation sur le **droit d'auteur** une exemption pour les documents transcrits/enregistrés pour l'usage exclusif des personnes handicapées.
- Dans la législation sur la **radiodiffusion**, il est prévu que des émissions accessibles aux personnes handicapées seront offertes dans le cadre du réseau canadien lorsque des ressources seront disponibles.

PROGRAMMES DE SOUTIEN ET DE FINANCEMENT

- Service canadien de diffusion de lecture (Le montant des fonds est déjà déterminé pour la contribution).

AUTONOMIE 92 - SEMAINE NATIONALE POUR L'INTÉGRATION DES PERSONNES HANDICAPÉES

- Le MDC prévoit avoir un kiosque où sera divulguée et diffusée de l'information sur les dispositifs, produits et services de communication qui permettent aux Canadiens handicapés de **s'intégrer plus pleinement et plus équitablement à la population active, à leur collectivité et de mener une vie plus indépendante à leur domicile.**

ENQUÊTE POSTCENSITAIRE

Le MDC finance l'élaboration d'un questionnaire qui sera distribué dans tout le pays et qui vise à mieux comprendre les Canadiens handicapés.



### PARTENAIRES DU MDC ET PERSONNES HANDICAPÉES

Neil Squire Foundation

Institut national canadien pour les aveugles

Institut Nazareth et Louis-Braille

Visuaide 2000

Association canadienne de télévision par câble

IDON Corporation

Walter Dinsdale Foundation for Empowerment or Persons with Disabilities

Boswell

Radio-Canada

La Presse

IBM-France

### EXEMPLES DE PROJETS CONJOINTS DU MDC

**Essai de journaux pour les aveugles** : projet de R-D réalisé au CRC et au CCRIT en collaboration avec La Presse, l'Institut Nazareth et Louis-Braille, Radio-Canada et Visuaide 2000.

**Projet de sous-titrage codé Mediatext** : projet réalisé conjointement par IBM-France, le CCRIT et Radio-Canada

APPENDICE I

PROFIL SOMMAIRE DE LA STRATÉGIE NATIONALE DU GOUVERNEMENT

A. CONTEXTE

Le 6 septembre 1991, le gouvernement fédéral annonçait le lancement d'une stratégie quinquennale (1991-1992 à 1995-1996) dotée d'un budget global de 157,8 millions de dollars : la Stratégie nationale pour l'intégration des personnes handicapées. Le but principal de la stratégie est de supprimer les obstacles qui empêchent encore les Canadiens handicapés de participer pleinement à la vie politique et à la prospérité économique du pays. À cet effet, un plan d'action intergouvernemental coordonné va être réalisé au cours des cinq prochaines années au sujet de l'accès des personnes handicapées dans les secteurs suivants : emploi, transports, communications et logement. L'intervention du gouvernement dans ces secteurs vient s'ajouter à des mesures législatives énergiques qui visent à modifier une série de lois clés et à l'emploi stratégique du régime fiscal pour aider les personnes handicapées à devenir plus facilement des employés salariés.

B. MANDAT

La Stratégie nationale comprend une gamme de programmes, mis en oeuvre par dix ministères et deux organismes fédéraux, qui visent à supprimer les obstacles, au plan des attitudes, de l'information et des installations, empêchant les personnes handicapées de s'intégrer plus pleinement et plus équitablement à la population active, à leur collectivité et de mener une vie plus indépendante à leur domicile.

Cette action coordonnée du gouvernement fédéral, destinée à faire participer pleinement les personnes handicapées à la vie politique et économique du pays, comprend une intervention dans les secteurs de compétence fédérale et vise à assurer un leadership au moyen des éléments suivants :

- possibilités d'emploi et de formation;
- accès au transport, au logement et aux communications;
- intégration communautaire;
- établissement de partenariats;
- échange et coordination de l'information.

### C. OBJECTIFS

**ÉGALITÉ D'ACCÈS** dans les secteurs/éléments essentiels précités. Il s'agit d'ouvrir la voie et d'établir des critères pour l'accès des personnes handicapées au biens, services et installations dont elles ont besoin pour leur vie quotidienne.

Les objectifs seront les suivants :

- fournir des stimulants financiers à l'industrie des transports pour que l'accès soit amélioré dans ce secteur;
- offrir une aide financière aux personnes âgées handicapées qui veulent modifier leur logement;
- faire en sorte que l'information bibliothécaire soit offerte plus largement sur des supports de remplacement.

**INTÉGRATION À LA VIE ÉCONOMIQUE.** Il s'agit de maximiser les avantages que procure l'intégration des personnes handicapées à la vie économique du pays en prenant des mesures pour modifier systématiquement les politiques et les pratiques afin de supprimer les obstacles au niveau des possibilités d'emploi et de formation pour les personnes handicapées.

Les objectifs seront les suivants :

- accroître les possibilités d'emploi et de formation;
- encourager patrons et syndicats à promouvoir une plus grande participation à la vie active;
- promouvoir l'équité en matière d'emploi et d'avancement pour les personnes handicapées dans la fonction publique fédérale.

**PLEINE PARTICIPATION** des personnes handicapées aux activités de leurs organisations et de leur collectivité.

L'objectif sera d'appuyer les initiatives/projets qui aident les personnes handicapées à s'intégrer à leur collectivité.

#### D. STRATÉGIE GLOBALE DU GOUVERNEMENT ET INTERVENANTS

La stratégie du gouvernement repose essentiellement sur la **COLLABORATION**, au moyen d'accords de partenariat étroit avec les administrations provinciales, territoriales et municipales; des groupes de bénévoles, tous les secteurs de la société canadienne : milieu des affaires, de l'enseignement, médias, syndicats; et avec les personnes handicapées et leurs organisations.

#### E. PRINCIPALES INITIATIVES INTERGOUVERNEMENTALES

- **Projet de révision de la législation** : Le Conseil canadien des droits des personnes handicapées (CCDPH) va revoir les lois fédérales touchant les personnes handicapées.
- **Nouveaux fonds pour les entreprises conjointes** : Le gouvernement va financer **Autonomie 92**, le congrès-exposition international qui va se tenir en avril 1992 à Vancouver, pour appuyer les activités de communication des médias, ainsi que la **Semaine nationale pour l'intégration des personnes handicapées**.
- **Centre national de coordination** : Ce centre sera un point de référence pour l'information et l'expertise concernant l'expérience canadienne en matière d'accessibilité et d'intégration.
- **Étude postcensitaire** : L'analyse de cette étude permettra d'avoir des chiffres solides concernant les groupes visés par la mise en oeuvre de la Stratégie nationale.

TABLEAU 2 : SUCCÈS DE LA STRATÉGIE

QUESTIONS	INDICATEURS DE RENDEMENT	SOURCES DES DONNÉES
<p>1. Dans quelle mesure a-t-on obtenu les résultats escomptés pour ce qui est de conclure des accords de parrainage/ partenariat pour la mise au point, la fabrication et la distribution de dispositifs, produits et services de communication destinés aux personnes handicapées?</p>	<p>a) Nombre d'accords de partage des coûts et d'ententes de parrainage signés par groupe de personnes handicapées.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Dossiers et documents du portefeuille des Communications et de la Culture.</li> </ul>
<p>2. Dans quelle mesure les dispositifs, produits et services de communication nouveaux ou améliorés répondent-ils aux objectifs et aux exigences, en matière de produits à livrer, des accords de partenariat/parrainage? Des questions connexes portent sur les objectifs et les produits à livrer spécifiés pour les projets, par ex. :</p>	<p>a) Nombre de dispositifs et de services de communication nouveaux ou améliorés pour lesquels on a commencé la production, la commercialisation et la distribution .</p> <p>b) Nombre et résultats des essais de dispositifs de communication.</p> <p>c) Nombre de dispositifs de communication nouveaux ou améliorés mis en marché par groupe de personnes handicapées.</p> <p>d) Nombre de dispositifs de communication nouveaux ou améliorés mis en marché qui sont polyvalents et compatibles.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Procès-verbaux et discussions du Comité consultatif interne sur les communications pour les personnes handicapées (mensuels).</li> <li>• Procès-verbaux et discussions du Groupe consultatif de la Bibliothèque nationale sur les services nationaux de bibliothèque pour les personnes handicapées (données périodiques).</li> <li>• Rapports internes de planification et d'examen pour tous les secteurs (données périodiques).</li> <li>• Procès-verbaux et discussions des groupes d'experts des organismes de parrainage (données périodiques).</li> <li>• Plan de travail (annuel)</li> <li>• Dossiers des projets de partenariat /parrainage : présentations des partenaires; évaluations de proposition; énoncés des objectifs mesurables et des produits à livrer (données de base et données continues).</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Dans quelle mesure les dispositifs et services de communication nouveaux ou améliorés répondent-ils aux besoins particuliers des groupes visés?</li> </ul>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Dans quelle mesure les dispositifs de communication nouveaux ou améliorés répondent-ils aux spécifications techniques visées pour l'élargissement de l'accès des personnes handicapées à l'information.</li> </ul>		

QUESTIONS	INDICATEURS DE RENDEMENT	SOURCES DES DONNÉES
<p>2. Questions connexes (suite)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Dans quelle mesure les dispositifs de communication nouveaux ou améliorés répondent-ils aux exigences de polyvalence et de compatibilité?</li> <li>• Dans quelle mesure les dispositifs de communication nouveaux ou améliorés répondent-ils aux objectifs de mise au point, de fabrication, de commercialisation et de distribution?</li> <li>• Dans quelle mesure les objectifs pour les dispositifs de communication nouveaux ou améliorés sont-ils atteints au chapitre des coûts estimatifs de développement et de production et du prix au détail?</li> </ul>	<p>e) Nombre d'unités vendues et coût unitaire des dispositifs de communication nouveaux ou améliorés.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Dossiers et rapports d'évaluation des clients (partenaires internes et externes parrainés) sur la mise au point et l'essai des dispositifs de communication nouveaux ou améliorés (données de base et données périodiques).</li> <li>• Ateliers, séminaires, conférences, reportages dans les médias visant à divulguer et à diffuser l'information relative aux dispositifs et services de communication nouveaux ou améliorés pour les personnes handicapées (données périodiques).</li> </ul>
<p>3. Dans quelle mesure les objectifs de qualité pour les dispositifs de communication nouveaux ou améliorés sont-ils atteints au chapitre de la fiabilité et de la sécurité (aucune exposition au danger ou à un risque)?</p>	<p>a) Niveau de fiabilité des dispositifs de communication nouveaux ou améliorés.</p>	
<p>4. Dans quelle mesure l'industrie adopte-t-elle les normes techniques pour l'automatisation du domicile et du lieu de travail et les personnes handicapées les connaissent et les utilisent-elles?</p>	<p>a) Nombre d'industries adoptant les normes techniques pour l'automatisation du domicile et du lieu de travail : niveau de sensibilisation et nombre de personnes handicapées utilisant les normes techniques.</p>	

**Stratégie nationale pour l'intégration des personnes handicapées**  
**Cadre d'évaluation du Portefeuille des communications et de la culture**

**DEP/MDC**  
**Avril 1992**

**QUESTIONS**

**INDICATEURS DE RENDEMENT**

5. Dans quelle mesure l'installation, dans des bibliothèques, de matériel de pointe a-t-elle permis aux clients incapables de lire des imprimés ordinaires d'avoir un plus large accès aux ouvrages des collections?  
Question connexe :
- Dans quelle mesure a-t-on obtenu les résultats escomptés sur le plan du coût, de la quantité et du type de matériel installé et du nombre de bibliothèques participantes?
6. Dans quelle mesure la production de publications canadiennes sur supports de remplacement a-t-elle fourni aux personnes handicapées, de façon équitable et en temps voulu, l'information dont elles ont besoin?  
Question connexe :
- Dans quelle mesure a-t-on obtenu les résultats escomptés au plan du coût, du nombre et du type de publications produites et les éditeurs ont-ils réussi à vendre les publications produites sur supports de remplacement?
- a) Type, coût et quantité du matériel de pointe installé dans les bibliothèques pour élargir l'accès aux ouvrages des personnes incapables de lire les imprimés ordinaires.
- a) Volume des ventes, nombre de distributeurs et nombre de nouvelles publications canadiennes produites, commercialisées et distribuées sur supports de remplacement.

**QUESTIONS**

**INDICATEURS DE RENDEMENT**

- |  |   |
|--|---|
| 7. Dans quelle mesure a-t-on obtenu les résultats escomptés au plan de la <u>divulcation et de la diffusion de l'information</u> concernant les dispositifs et services de communication nouveaux ou améliorés, l'installation dans les bibliothèques de matériel de pointe et la production de publications canadiennes sur supports de remplacement? | a) Nombre, type et fréquence des mesures de divulgation et de diffusion prises pour informer et éduquer les personnes handicapées au sujet des dispositifs et services de communication nouveaux ou améliorés, de l'installation de matériel de pointe dans les bibliothèques et de la production de publications canadiennes sur supports de remplacement. |
| 8. Dans quelle mesure les <u>accords de parrainage/partenariat</u> pour la mise en oeuvre de la SN répondent au but à long terme du portefeuille des Communications et de la Culture, à savoir la mise en place d'une infrastructure qui saura répondre aux besoins permanents des personnes handicapées?  | a) Nombre de concepteurs et fabricants parrainés de dispositifs de communication nouveaux ou améliorés qui ont atteint le seuil de rentabilité.<br><br>b) Changements d'attitude chez les entrepreneurs en ce sens qu'ils sont plus disposés à répondre aux besoins des personnes handicapées.  |